

Bordeaux le 18 Octobre 2015,

Madame, Monsieur les Présidents, Professeurs et amis dirigeants, Circulaire-CODC

Déjà investi au sein du corps arbitral ainsi que des Commissions Régionales et Départementales des Dan et Grades, cette nouvelle année m'emmène vers de nouveaux objectifs au sein du Comité Départemental suite à ma nomination de Directeur de la Commission d'Organisation Départementale des Grades. (CODG)

Je remercie pour son travail Noël Carrère, mon prédécesseur, avec qui j'ai collaboré la saison passée ainsi que le Comité Départemental pour la confiance qu'il me donne pour la prise en compte des exigences et des responsabilités de cette fonction dans le respect des règles définies par la CSGDE.

Afin de faciliter la préparation des examens, de part cette lettre, vous trouverez les renseignements nécessaires pour l'inscription des candidats aux passages de grades 1° et 2° Dan uniquement et obligatoirement pour les licenciés de Gironde (*voir page 2*). L'examen du 3° et 4° dan s'effectue au niveau de la Ligue et le 5° en inter-région.

Pour les licenciés d'autres départements de l'Aquitaine ou d'autres Ligues, l'inscription devra se faire auprès de leurs départements ou leurs Ligues respectives.

Toutefois, pour ceux qui souhaitent effectuer un passage de grade dans une autre Ligue, pour des raisons justifiables, une demande de dérogation devra être constituée avec validation du Comité Départemental auprès de la Fédération.

En ce début de saison, le Comité vous a transmis le planning de la saison comportant les dates prévisionnelles des passages de grades pour la saison 2015-2016 soit :

- **Dimanche 21 Février 2016 au Bouscat**
- **Dimanche 19 Juin 2016 au Bouscat**

Nous organisons les examens concernant le Karaté-Do (Tous styles) et Karaté-Jutsu.

Pour les candidats désirant se présenter aux examens de grades dans les autres disciplines (en Arts Martiaux Vietnamiens, Vovinam Viet Vo Dao, Krav Maga, Yoseikan Budo, Kali escrime, Penchak Silat, Karaté-contact Taï Jitsu, Nihon Taï Jitsu, Shorinji Kempo, Nanbudo, Aïto, Kobudo, Wushu, Taï-Do, Shindokaï, nunchaku de combat, Karate defense training ou Karate full contact) devront adresser leur candidature à la Ligue d'Aquitaine et passer leur examen avec la CORG d'Aquitaine (Dates sur calendrier de Ligue) voire au niveau national si la Ligue ne pouvait organiser l'examen spécifique les concernant. La Fédération a créé de nouveaux passeports dédiés pour deux disciplines le Wushu et les Arts Martiaux Vietnamiens: veuillez les commander à la Ligue.

Vous pouvez trouver toutes les informations administratives et techniques utiles à votre examen en téléchargeant le règlement : www.ffkarate.fr/wp-content/uploads/2015/10/Reglementation_CSDGE_2015.pdf

Nouveau, comme vous avez pu le constater, cette année la fédération a réduit le nombre de jour d'examen à 2 pour la saison. Toutefois, elle donne l'opportunité aux Commissions Départementales comportant un nombre de licencié conséquent (au moins de 5000 adhérents sur le département) de pouvoir organiser un 3° passage de Dan et Grades équivalents.

Donc ne soyez pas surpris qu'en cours de saison nous vous informons, si c'est le cas, d'une 3° date d'examen. Attention les candidats en cas d'échec ne pourront se présenter qu'à 2 examens sur les 3 organisés par la commission Départementale.

Un appel à candidatures pour les membres du jury est joint au présent courrier en page 3 "Appel à candidatures pour membres du jury de la CODG de Gironde".

CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE AUX EXAMENS DE GRADES DE LA CODG DE GIRONDE

Le candidat doit constituer un dossier de candidature conformément au règlement de la CSGDE.

Celui-ci doit contenir :

1. une fiche d'inscription avec photo (Télécharger : <http://www.ffkarate.fr/wp-content/uploads/2014/10/fiche-inscription-examens-grades-departement.pdf>)
2. Une attestation du nombre de licence (minimum 3 pour le Shodan et 5 pour le Nidan)
3. Des photocopies de :
 - Page d'identité de présentation au passage de grade (verso feuille des UV)
 - Page des UV déjà obtenus (le cas échéant)
 - Page authentification du 1° Dan (pour les candidats se présentant pour le 2° Dan)
 - Certificat Médical (non contre-indication à la pratique du Karaté en compétition pour la saison en cours)
4. Une autorisation parentale (pour les mineurs)
5. Une enveloppe affranchie au tarif lettre à l'adresse et au nom du candidat
6. Un chèque de 40€ correspondant aux frais administratifs à l'ordre du Comité Départemental de Karaté (non remboursable)

MERCI DE NE PAS AGRAFER LES DOCUMENTS

ENVOI DU DOSSIER

Les inscriptions doivent parvenir 30 Jours francs avant la date d'examen au Comité Départemental (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse indiquée en tête de ce courrier.

Aucune inscription ne sera pris hors délai, ni sur place.

CONVOCATION

L'enveloppe affranchie du candidat (au nom et adresse du candidat) sera envoyé pour :

- ✓ Convocation 15 jours avant l'examen si le dossier d'inscription est complet (avec le lieu et l'horaire).
- ✓ Ou pour complément de dossier (dans ce cas veuillez fournir une autre enveloppe affranchie avec nom et adresse)

PRESENTATION LE JOUR DE LA CONVOCATION

Le candidat devra se présenter au dojo à l'heure indiquée muni de la lettre de convocation, d'une pièce d'identité civile, du passeport et d'une enveloppe grand format timbrée pour 250g (à l'adresse du candidat en vue du retour du passeport et du diplôme dans le cas de réussite à l'examen).

Assurez-vous que le passeport soit correctement rempli.

- Page d'identification du candidat (1° page)
- Page d'identification pour le passage de grade avec la bonne adresse (verso feuille des UV)
- Page de stages d'expert fédéral (permettant l'obtention de points de Bonification)
- Page des résultats sportifs pour les candidats qui passent la version compétition

DEROULEMENT DE L'EXAMEN

Un seul professeur du club du candidat est autorisé à assister au déroulement de l'examen. Parent, ami ou tout autre personne n'est pas autorisé a assisté.

DESISTEMENT

En cas de désistement d'un candidat, l'inscription ne sera pas remboursée, sauf pour raison valable avec présentation d'un justificatif médical.

Le Président de la CODG

Dominique CHAMARD

Le Directeur Technique
Départemental

Nicolas LORBER

Le Responsable Départemental
des Grades

Patrick DEGLISE

APPEL A CANDIDATURES :

MEMBRES DU JURY DE LA COMMISSION D'ORGANISATION DEPARTEMENTALE DES GRADES:

Conformément au courrier ci-joint et au règlement de la CSGDE, nous faisons appel à candidatures pour constituer le jury départemental des grades (CODG de Gironde).

Pour être membre du jury de la CODG de Gironde, il faut:

- ❖ Être licencié en Gironde
- ❖ Avoir au minimum le grade de 3ème Dan
- ❖ Nous adresser une lettre de candidature mentionnant notamment:
 - Nom et adresse
 - Grades et dates d'obtention avec copie de la page des grades du passeport sportif
 - Nom du club dans lequel vous êtes licencié
 - Style pratiqué, discipline ou spécialité
 - Un CV succinct de votre parcours en Karaté (Années de pratique, fonctions occupées, titres obtenus, styles pratiqués, stages, enseignement etc...)

Votre candidature doit nous parvenir au Comité Départemental, à l'attention de la CODG, avant le 21 Novembre 2015.

La candidature au jury de la CODG reste compatible avec le fait d'être déjà membre du jury de la CORG (Ligue).

Nous sélectionnerons environ 15 à 18 membres du jury de manière à pouvoir organiser 3 à 4 tables d'examen, selon nombre de candidats, avec:

- ❖ Possibilités de rotations et remplacements pour éviter que des candidats soient jugés par leur professeur ou un licencié du même club.
- ❖ Bonne représentation des différents styles examinés

Vous serez convoqués à une réunion d'information sur la réglementation, conduite par le responsable départemental des grades.

Vous serez ensuite convoqués à 1, 2 ou 3 des examens programmés cette saison selon les besoins et le nombre de candidats.

Nous vous remercions vivement pour apporter votre contribution au bon fonctionnement de ces examens et vous adressons nos salutations sportives les meilleures.

Le Président de la CODG

Dominique CHAMARD

Le Directeur Technique

Départemental
Nicolas LORBER

Le Responsable

Départemental des Grades
Patrick DEGLISE